



Permis à points, loi non rétroactive?

Par **kalilune**, le **06/04/2010 à 15:31**

Bonjour,
J'ai été flashé le 22 mars et cela entraîne un retrait de point, mais j'ai entendu dire qu'un permis obtenu avant le 1er juillet 92, la loi n'étant pas rétroactive, on ne peut pas me supprimer de points, que dois-je faire pour régler l'amende?
Merci de donner suite à ma requête.
Cordialement

Par **frog**, le **06/04/2010 à 15:39**

[citation]la loi n'étant pas rétroactive[/citation]
Elle ne l'est pas : Le retrait de points ne vise que les infractions commises après son entrée en vigueur.

Par **fif64**, le **06/04/2010 à 17:45**

C'est une connerie qui a été relayée par les journaux et par les sites à sensation.
Même si vous avez passé votre permis avant l'instauration des points, celui-ci s'est automatiquement vu crédité de 12 points lors de cette instauration.
Toute infraction COMMISE APRES 1992 pouvait entraîner retrait de points, quel que soit le permis.